



Rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Depuis 1991, le Service Départemental d'Incendie et de Secours attribue au Payeur Départemental l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Cette indemnité qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante mais doit être renouvelée à l'occasion de tout changement de comptable.

Monsieur Patrice LEROY a été nommé Payeur Départemental de l'Aisne à compter du 17 décembre 2013. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

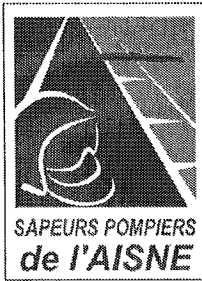
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Monsieur Patrice LEROY, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter du 17 décembre 2013, date de sa nomination.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur pompier professionnel officier
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

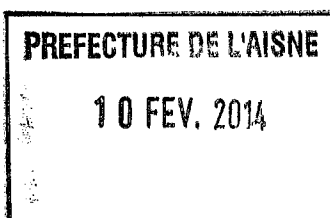
Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Patrice LEROY, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter du 17 décembre 2013, date de sa nomination.



Le Président,

Thierry THOMAS